

1. Tarifs journaliers selon le taux de fréquentation :

Moins de 4 heures :	50%
Entre 4 et 7 heures :	75%
Plus de 7 heures :	100%

Pour les familles domiciliées ou au bénéfice d'une convention avec la commune

N° cl	Revenu imposable*	Tarifs crèche en francs par journée à		
		100%	75%	50%
1	0 à 50'000	30.00	23.00	15.00
2	50'001 à 65'000	35.00	26.00	18.00
3	65'001 à 80'000	40.00	30.00	20.00
4	dès 80'001	45.00	34.00	23.00

Pour les familles non domiciliées

N° cl	Tarif	Tarifs crèche en francs par journée à		
		100%	75%	50%
5	Tarif unique	50.00	38.00	25.00

Les tarifs sont applicables sur la base du revenu net (chiffre 2600) ressortissant du procès-verbal de taxation.

L'année fiscale prise en considération pour établir le tarif est l'année N-2.

2. Prestations complémentaires à payer

Cotisation annuelle par famille	Fr. 50.00
Repas de midi	Fr. 5.00
Collation de 9h et goûter	inclus dans le tarif
Absences injustifiées (après 8h)	Repas et heures de garde facturés à plein tarif
Absences justifiées (avant 8h)	50 % du tarif sans le repas

3. Rabais pour fratries (sur les heures de garde)

10 % pour le 2ème enfant de la même famille
15 % dès le 3ème enfant de la même famille